

Mairie
OMONVILLE LA ROGUE

50440

Tél. 02 33 01 86 00

Fax. 02 33 01 86 01

E. mail : mairie.omonvillelarogue@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE 2013/07

Le Maire d'OMONVILLE LA ROGUE

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'arrêté du Maire n°2013/06 en date du 31 mai 2013 règlementant la circulation de la rue du Hâble,

Considérant l'obligation de desservir les parcelles n° B28, 29, 32, 33, 34, 35, 41, 380 et 407 et compte tenu de l'impossibilité pour les exploitants agricoles d'emprunter le sens unique pour cause des engins de récoltes et le transport des bovins,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation des engins agricoles dans la rue du Hâble pourra se faire en double sens.

ARTICLE 2 : L'exploitant agricole sera chargé de placer, temporairement, 2 panneaux « double sens » à la Patte d'Oie et au niveau du Chemin de l'Etimbert afin de prévenir les usagers. Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire d'Omonville la Rogue et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMONT HAGUE sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Gendarmerie de BEAUMONT-HAGUE(1)
- Intéressé (1)
- Registre des Arrêtés du Maire(1)
- Dossier Mairie(1)

Fait à OMONVILLE LA ROGUE, le 4 juin 2013.

Le Maire
Michel CANOVILLE

